

République française 2026/76
Département de Vaucluse – Arrondissement d'Apt

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire

**Décision 2026/76 portant virement de crédits de chapitre à chapitre sur le budget principal 2026
(fongibilité des crédits – nomenclature M57)**

Le Président de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5217-10 ;
- Vu la délibération 2022-135 du 22 octobre 2022 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023 ;
- Vu la délibération n°2026-066 du 30 avril 2026 portant approbation du budget principal et autorisant le Président à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses de fonctionnement ;

Considérant une insuffisance de crédits en dépense du chapitre budgétaire 4581 « Opérations sous mandat » pour la saisie d'écritures comptables obligatoires ;

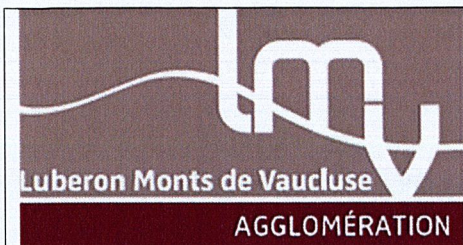
Considérant qu'il y a lieu de procéder à un mouvement de crédits de chapitre à chapitre pour augmenter les crédits sur le chapitre budgétaire 4581 « Opérations sous mandat » ;

Décide,

Article 1 : d'autoriser le virement de crédits suivant sur le budget principal :

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT		
D-458102 – Opérations sous mandat – Réfection voirie suite à l'extension des réseaux quartier Est		5 400.00
Total CHAP 4581 – Opérations sous mandat		5 400.00
D-2315 – Installations, matériels et outillage techniques / Fonction 735 – Lutte contre les inondations	5 400.00	
TOTAL CHAP 23 – Immobilisations en cours	5 400.00	
TOTAL INVESTISSEMENT	5 400.00	5 400.00

Il est précisé que la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la communauté d'agglomération ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.



République française 2026/76
Département de Vaucluse – Arrondissement d'Apt

Extrait du registre des délibérations du conseil
communautaire

Article 2 : Ce virement de crédit de chapitre à chapitre sera porté à la connaissance du Conseil Communautaire lors de sa prochaine séance.

Article 3 : Madame la directrice générale des services de la communauté d'agglomération et Monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable d'Avignon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : Ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet de Vaucluse.

Fait à Cavaillon, le 03/08/2026

Le Président,

Gérard DAUDET

Réceptionné le :

Pour le Président
empêché

Patrick SINTÈS
Vice-Président

